

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, le lundi 4 mars 2024 à 19 h 30.

PRÉSENCES : Monsieur Martial Gauthier, maire
Madame Josée Lavoie, conseillère
Madame Carolle Bouchard, conseillère
Madame Marlène Deschesnes, conseillère
Monsieur Bruno Simard, conseiller

ABSENCES : Madame Suzie Cantin, conseillère
Monsieur Tony Paré, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Alexandre Pigeon, directeur général et greffier-trésorier

ASSISTANCE : Deux (2) personnes

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION

- 2.1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2.2. Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 février 2024
- 2.3. Approbation des salaires nets pour le mois de février 2024
- 2.4. Liste des comptes du mois de février 2024

3. RÉOLUTIONS

- 3.1. Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés – Croix-Rouge 2024
- 3.2. Prêt d'un local permettant de rencontrer les familles victimes d'un sinistre – Croix rouge, section locale
- 3.3. Demande au MAMH – Fonds régions et ruralité – Volet 4 / Soutien à la coopération intermunicipale
- 3.4. Renouvellement du permis d'intervention municipal 6808-23-I018 – Intervention d'urgence
- 3.5. Approbation de l'adoption du règlement d'emprunt 17-2024 – Régie Intermunicipale GEANT
- 3.6. Contrat de conciergerie – Salles communautaires
- 3.7. Demande de prolongation subvention RIRL-2017-607 – Ponceau T40
- 3.8. Programmation TECQ 2019 – Version 5
- 3.9. Adoption du plan d'action opérationnel 2024
- 3.10. Prolongation du contrat de déneigement – Fernand Boilard Inc.

4. RAPPORT DES COMITÉS

5. AFFAIRES NOUVELLES

- 5.1. Contribution municipale, Gala Méritas – Polyvalente de Normandin

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. **MOT DE BIENVENUE**

À 19 h 30, le maire, monsieur Martial Gauthier, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. **ADMINISTRATION**

2.1. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Bruno Simard,

882-03-24

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour tel que présenté.

2.2. **EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marlène Deschesnes,

883-03-24

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'exempter la lecture et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024.

2.3. **APPROBATION DES SALAIRES NETS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marlène Deschesnes,

884-03-24

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte le dépôt du journal des salaires nets au montant de 10 879.45 \$ pour le mois de février 2024.

2.4. **LISTE DES COMPTES DE FÉVRIER 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Josée Lavoie,

885-03-24

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la liste des comptes à payer par le fonds général au montant de 65 537.65 \$ et par le fonds d'immobilisation pour un montant de 86 231.25 \$ pour le mois de février 2024.

3. **RÉSOLUTIONS**

3.1. **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS – CROIX-ROUGE 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Carolle Bouchard,

886-03-24

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, autorise M. Martial Gauthier, maire, et M. Alexandre Pigeon, directeur général et greffier-trésorier, a signé le renouvellement de « l'entente de service aux sinistrés » avec la Croix-Rouge pour une période de trois (3) ans couvrant les années 2024 à 2027 et, par le fait même, acquitter les frais de service annuel de 225.00 \$.

3.2. **PRÊT D'UN LOCAL PERMETTANT DE RENCONTRER LES FAMILLES VICTIMES D'UN SINISTRE – CROIX ROUGE, SECTION LOCALE**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Bruno Simard,

887-03-24

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, prête gratuitement à la division locale de la Croix-Rouge, les locaux au sous-sol de la mairie, afin de rencontrer les familles victimes d'un sinistre comme premier lieu de triage et de support.

3.3. DEMANDE AU MAMH – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 / SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE le 24 janvier dernier, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) transmettait une correspondance indiquant qu'il n'était maintenant plus possible de déposer des projets de coopération intermunicipale dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR);

ATTENDU QUE cette décision a été prise en raison du fait que le MAMH ne dispose plus des fonds nécessaires pour le financement de nouvelles initiatives dans le cadre du volet 4 du FRR;

ATTENDU QUE, dans le contexte où les projets de coopération intermunicipale apportaient une solution concrète aux problématiques de main-d'œuvre municipale sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine et que toutes les municipalités travaillaient en ce sens;

ATTENDU QUE les municipalités locales et la MRC de Maria-Chapdelaine comptaient fortement sur le financement des projets de coopération intermunicipale pour continuer à offrir des services de qualité et optimal à leurs citoyens et citoyennes;

ATTENDU QUE la fermeture de l'axe Coopération intermunicipale du FRR jusqu'au 31 mars 2025 vient grandement freiner l'élan et la motivation des municipalités à mettre en place de tels projets, alors que la situation est critique pour plusieurs municipalités;

ATTENDU QUE l'axe Coopération municipale du FRR vise particulièrement à encourager les municipalités locales, particulièrement les plus petites ou celles dont l'indice de vitalisation économique (IVE) est plus faible, à développer des initiatives de coopération intermunicipale pour offrir des services de qualité à leurs citoyens à moindre coût;

ATTENDU QUE l'IVE de plusieurs municipalités locales du territoire de la MRC est peu élevé, ce qui a fait en sorte qu'elles ont bénéficié de sommes non-négligeables afin de mettre en oeuvre des initiatives de coopération intermunicipale tel que l'embauche de ressources compétentes en diverses matières.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marlène Deschesnes,

888-03-24

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines requiert de Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et responsable de la région du Saguenay-Lac-St-Jean, d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Conseil du Trésor afin d'obtenir les crédits nécessaires pour que les projets de coopération intermunicipale puissent continuer d'obtenir du financement dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité et ce, jusqu'au 31 mars 2025; et,

QU'à compter du 1er avril 2025, des sommes suffisantes soient également confirmées pour des projets de coopération intermunicipale dans le cadre du nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et le monde municipal suite à la Déclaration de réciprocité.

QUE copie de la présente résolution soit également adressée à la députée de la circonscription de Roberval, Mme Nancy Guillemette.

3.4. RENOUVELLEMENT DU PERMIS D'INTERVENTION MUNICIPAL 6808-23-1018 – INTERVENTION D'URGENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Carolle Bouchard,

889-03-24

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'ACCEPTER les clauses du contrat d'intervention portant le numéro 6808-23-1018 avec le ministère des Transport et de la Mobilité Durable pour la période du 2024-02 au 2026-02, pour des travaux d'entretien mineur et des travaux d'urgence suite à un bris.

3.5. APPROBATION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 17-2024 – RÉGIE INTERMUNICIPALE GEANT

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale GEANT a présenté un projet visant l'acquisition de balai-mécanique et ses équipements;

ATTENDU QUE les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, Albanel, Saint-Thomas-Didyme, la Ville de Normandin et la MRC Maria-Chapdelaine sont parties à l'entente intermunicipale créant la régie intermunicipale GEANT, laquelle porte sur divers objets;

ATTENDU QUE la Régie juge opportun d'acquérir, au profit de ces cinq (5) municipalités participantes à l'objet pour des services de nature technique en matière de travaux public, incluant l'achat de biens, un balai-

mécanique et des équipements et d'emprunter la somme pour cette acquisition, le tout étant estimé à 355 000 \$;

ATTENDU QUE, pour poursuivre la procédure du MAMH, les municipalités et la MRC doivent approuver le règlement d'emprunt;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Bruno Simard,

890-03-24

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines approuve l'adoption du règlement d'emprunt No 17-2024 de la Régie intermunicipale GEANT d'un montant de 355 000 \$ pour l'acquisition d'un balai-mécanique et des équipements.

3.6. CONTRAT DE CONCIERGERIE – SALLES COMMUNAUTAIRES

891-03-24

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marlène Deschesnes,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines autorise Monsieur Alexandre Pigeon, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'entente de service pour la conciergerie des salles communautaires avec Mme Josée Cantin au montant forfaitaire de 135\$ par ménage pour les salles « FADOQ » et « Rendez-vous sportif » et au montant forfaitaire de 185\$ par ménage pour la salle « Chalet des loisirs »

QUE le renouvellement de cette entente de service pour la conciergerie des salles communautaires soit fixé au 31 décembre 2024.

3.7. DEMANDE DE PROLONGATION SUBVENTION RIRL-2017-607 – PONCEAU T40

CONSIDÉRANT QUE la demande de certificat d'autorisation au Ministère de l'environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour la réalisation des travaux entourant le remplacement du ponceau T40 sur la route Doucet ont occasionnés des délais importants dans la mise en chantier du projet,

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines désire effectuer les travaux prévus au projet RIRL-2017-607 en juin 2024,

891-03-24

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bruno Simard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines demande au Ministère des transport et de la mobilité durable (MTMD) une prolongation de délais de réalisation des travaux pour la subvention octroyée en février 2021 à la municipalité.

3.8. PROGRAMMATION TECQ 2019 – VERSION 5

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :

892-03-24

IL EST PROPOSÉ PAR madame Carolle Bouchard,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci,

des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019- 2023;

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

3.9. ADOPTION DU PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines désire informer la population de la prévision de ces travaux, en date de la présente séance, à réaliser en 2024,

893-03-24

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Bruno Simard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines adopte le plan d'action opérationnel 2024 suivant;

Département	Description	Échéance
Étangs aérés	Reprogrammer TECQ	Avril
	Suivi dossier avec service juridique	en continu
	Modification règlement taxation pour une meilleur répartition des frais entre citoyens desservis	juin-décembre
	Règlement modifiant règlements emprunt associés	mai-juin
	Utilisation des soldes résiduaire sur règlements d'emprunt pour les appliquer sur le service de la dette associé	septembre
Ponceau T40	Suivi de la demande de CA auprès du MDELCCFP	Mi-février
	Suivi de la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ	Mars
	AOP travaux	Mars
	AOP surveillance travaux	Mars
	Règl. Emprunt	Février
	Contrat	Avril
	Financement/subvention travaux	Février
Camping	Raccordement camping	Mi-septembre
	Installation Mini-Chalet (+raccordement temporaire)	Juin
	Raccordement mini-chalet final	Mi-septembre
Mairie	Toiture Mairie	Avril
	Fenêtre mairie	Mars
Infrastructure Municipale	MAJ plan d'intervention conduites (Rapport MSH)	Mars
	Planification des travaux rue Savard	Octobre
	Plan d'intervention voirie (Ing. MRC)	Septembre
	Phase 3 - réfection des chemins et fossés rang 10, chemin principale et route Doucet	Octobre
Entente collaboration St-Thomas	Administration et comptabilité	En continu
	Coordination des travaux rte Doucet (pont et ponceau)	Juin-Juillet

	Embauche d'une ressource partagée au travaux publics	Avril
Embellissement	Projets nourricier	Novembre
	Efficacité générale et transition (aménagement permanent, optimisation de l'entretien)	mai-septembre
	Terrain vacant (4ha) - appel de projets	Juin
Projets socio-comm.	Cuisine collective	Mars
	Calculer frais fonctionnement - Église	Avril
	Consultation publique/appel de projets - Église	Septembre
	Camp de jour - Semaine relâche	Février
	Camp de jour - Saison été 2024	Mai
	Rencontre différents comités - Identification des besoins	En continu
	Activités Lac De launière - mise en valeurs, support, publicité, besoins	Novembre
	Tipi - Projet citoyen, lac de launière	Décembre
	Maison des jeunes - église (plan d'action)	Juin
	Comptoir vestimentaire - église (plan d'action)	Juin
	Réseaux sociaux - présence, contrôle, professionnalisation	Avril
	Garderie/service de garde permanent	Aout
Habitations	Vente des terrains vacants pour construction de Duplex	Juin
	Site auberge, vente et construction d'un immeuble à logements destiné aux aînés de Saint-Edmond	Juillet
	Logements privée, sensibilisation aux problèmes de rareté des logements	Avril

3.10. PROLONGATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – FERNAND BOILARD INC.

894-03-24

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Bruno Simard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, autorise M. Martial Gauthier, maire, et M. Alexandre Pigeon, directeur général et greffier-trésorier, a signé une prolongation du contrat de déneigement avec l'entreprise « Fernand Boilard Inc » au montant de 70 000 \$, plus taxes applicables et compensation de carburant, pour les saisons d'opérations 2024-2025 et 2025-2026, tel que l'autorise le contrat de service actuellement en vigueur.

4 RAPPORT DES COMITÉS

4.1 SUIVI DU CONSEIL

Les conseillers font un suivi des rencontres de leurs différents comités respectifs; Les élus membres du « comité 55^e carnaval de Saint-Edmond-les-Plaines » font part de la réussite de l'édition 2024 du Carnaval de Saint-Edmond-les-Plaines.

5 AFFAIRES NOUVELLES

5.1. CONTRIBUTION MUNICIPALE, GALA MÉRITAS – POLYVALENTE DE NORMANDIN

895-03-24

IL EST PROPOSÉ PAR madame Carolle Bouchard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, fasse dons de 180.00 \$ pour les bourses « de la persévérance des municipalités » qui seront remises lors du Gala Méritas de la polyvalente Normandin le 6 juin 2024 et où madame Suzie Cantin sera représentante de la Municipalité.

6 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été posés et ont été répondues.

7 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Carolle Bouchard,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la présente assemblée soit et est levée à 20 :03.

Martial Gauthier
Maire

Alexandre Pigeon
Directeur général, greffier-trésorier

« Je, Martial Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

POUR APPROBATION